



POST TENEBRAS LUX

### ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un nouveau chemin sur la commune de Veyrier

du 18 novembre 1966

### LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la présence favorable du service du plan d'aménagement;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1961;

vu la délibération de la commune de Veyrier du 24 octobre 1966,

ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de :

CV\_4120

"Chemin de Castelver"

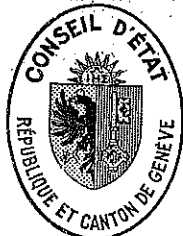
au chemin sans issue partant de la route de Veyrier et desservant les immeubles de la 21 Castelver.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

\*\*\*

Communiqué à :

Travaux	6	02.
Police	1	02.
Intérieur	1	02.
Sanctuar	1	02.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat :

*J. Halland*